Le premier manifeste du structuralisme linguistique : le chapitre 20 de la Poétique d'Aristote

Francesco Lo Piparo

▶ **To cite this version:**

Francesco Lo Piparo. Le premier manifeste du structuralisme linguistique : le chapitre 20 de la Poétique d'Aristote. Dossiers d'HEL, 2013, Les structuralismes linguistiques : problèmes d'historiographie comparée, 3, pp.1-6. hal-01311911

HAL Id: hal-01311911
https://hal.science/hal-01311911

Submitted on 4 May 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Lo Piparo, Franco « Le premier manifeste du structuralisme linguistique : le chapitre 20 de la *Poétique* d'Aristote » [version 2007], *Les dossiers de HEL* [supplément électronique à la revue *Histoire Épistémologie Langage*], Paris, SHESL, 2013, n° 3, disponible sur Internet : http://htl.linguist.univ-paris-diderot.fr/num3/lopipa.pdf

Franco Lo Piparo

Université de Palerme

Le premier manifeste du structuralisme linguistique : le chapitre 20 de la *Poétique* d'Aristote

1. Structuralisme — aurait dit Aristote — est un terme qui πολλακῶς λέγεται, c'est-à dire qui a beaucoup de significations. Ici, je vais employer le terme 'structure' dans la signification générale, rappelée par Christian Puech dans son Introduction, de "système de systèmes de valeurs". L'idée que les langues sont des systèmes de systèmes de valeurs ne nait ni avec Saussure ni avec Troubetskoy ou Jakobson. Il s'agit d'un point de vue qui est apparu plusieurs fois dans l'histoire de la pensée et qui, pourtant, autant de fois a été oublié. Je vais donner quelques-unes des preuves qui montrent qu'Aristote a été parmi les premiers à penser que la langue verbale est justement un *système de systèmes de valeurs*.

Dans le lexique théorique aristotélicien 'langage' est dit par trois termes: *diálektos, lógos, léxis*. Les significations des trois termes sont les suivantes:

> *Diálektos* = langue articulée particulière. Ce terme on le rencontre dans des ouvrages comme *De partibus animalium* et *Historia animalium*.
>
> *Lógos* = le langage verbal en tant que langage verbal, à savoir l'ensemble des caractères spécifiques qui font qu'une langue verbale est une langue verbale, et non pas n'importe quel système de communication et/ou de signalisation. Comme Aristote est surtout intéressé aux universaux linguistiques et cognitifs, c'est le terme et le concept de *logos* qui est employé partout dans le *Corpus* aristotélicien.
>
> *Léxis* = l'articulation ou structuration du corps vivant du langage.

Tout le chapitre 20 de la *Poétique* s'occupe de la *lexis*. Il s'ouvre avec cette proposition programmatique:

> Τῆς δὲ λέξεως ἁπάσης τάδ' ἐστι τὰ μέρη, στοιχεῖον, συλλαβή, σύνδεσμος, ἄρθρον, ὄνομα, ῥῆμα, πτῶσις, λόγος (*Poet.*, 1456b 20-21).
>
> Les parties de la *lexis* toute entière sont les suivantes: le *stoicheion*, la syllabe, la conjonction, l'articulation, le nom, le verbe, la flexion, l'énoncé (ou la proposition).

Dupont-Roc et Lallot traduisent *léxis* par *expression* et suggèrent qu'il faut l'entendre comme *signifiant linguistique*.[1] Si par *signifiant* on dénote le côté matériel du langage distinct du côté cognitif, cette traduction ne tient pas compte du fait que le texte distingue entre des parties qui, séparées du contexte de tout l'énoncé, ont de la signification (elles sont le nom, le verbe et l'énoncé lui-même), et des parties qui, séparées de la texture de l'énonciation, n'ont pas de signification mais contribuent quand même à la signification. Donc, si les parties de la *lexis* sont identifiées et définies selon le rapport qu'elles ont avec la signification, la *lexis* entière n'est pas *expression* ou *signifiant* mais, dans la terminologie saussurienne, relation entre *signifiant* et *signifié*. Par conséquent la *lexis* rentre dans la classe de ce que Saussure appelait *signe* ou *sème*. Pour des raisons qui ont à faire avec la philosophie générale d'Aristote et que j'ai expliquées ailleurs[2], je préfère rendre *lexis* par *corps*

[1] Aristote, *La Poétique*, Texte, traduction, notes par Roselyne Dupont-Roc et Jean Lallot, Éditions du Seuil, Paris 1980. "Le trait commun aux diverses parties de l'expression (…) – Dupont-Roc et Lallot remarquent –, c'est que ce sont des *segments de signifiant*" (p. 317).

[2] Il corpo vivente della léxis e le sue parti. Annotazioni sulla linguistica di Aristotele, Histoire Epistémologie Langage, tome XX, fasc. 2 (1998), pp. 119-32.

vivant. Le corps vivant justement n'est pas l'ensemble des organes que l'anatomiste décrit mais, plutôt, l'ensemble des fonctions, ordonné et orienté vers un but unique, que les organes déploient. A savoir, *le corps vivant est un système de systèmes de valeurs*.

Notre interprétation est, d'ailleurs, étayée par la définition qu'Aristote donne dans le chapitre six de la *Poétique* même:

> λέγω δὲ (...) λέξιν εἶναι τὴν διὰ τῆς ὀνομασίας ἑρμηνείαν, ὃ καὶ ἐπὶ τῶν ἐμμέτρων καὶ ἐπὶ τῶν λόγων ἔχει τὴν αὐτὴν δύναμιν (*Poet.* 1450b 13-15).
>
> J'appelle *lexis* la compréhension-expression par les mots et cette capacité <sémantique> est la même dans les discours en vers et dans les discours en prose.

C'est un noyau central de l'argumentation structurale, de type saussurien, d'Aristote. La *lexis* est une réalité à la fois *phonologique et sémantique* et, par conséquent, ses partitions coïncident avec les rôles que chacune d'elles joue pour la formation de la signification. Le rapprochement avec le corps vivant peut éclairer mieux le concept : de même qu'un corps vivant n'est pas le résultat de la juxtaposition de ses parties, mais que les parties existent en fonction de la vie du corps, de la même manière, c'est le fonctionnement phono-sémantique de la *lexis* entière qui décide où il faut faire les partitions et le rôle que chacune d'elles joue.

2. Le chapitre 20 doit être lu sans laisser de côté le grand nombre de remarques linguistiques qui sont disséminées dans tout le Corpus aristotélicien. Le chapitre 6 des Catégories s'occupe de l'ontologie du langage, et ce qui y est dit nous fait mieux comprendre l'approche structurale de notre philosophe. Dans cet ouvrage, Aristote soutient que le langage [lovgo"] a deux caractères qui le définissent:

(1) il est discret comme le nombre — bien entendu, il s'agit des nombres naturels ou entiers;
(2) ses parties n'ont pas un ordre spatial mais temporel, à savoir le langage est temporalité.

Je vais traiter uniquement le premier des deux caractères ontologiques, à savoir la nature discrète du langage.

2.1 Comme tous les lecteurs des *Catégories* le savent, Aristote y classifie le langage parmi les entités qui ont de la quantité. Les raisons de cette classification nous font avancer dans notre exposé. Je cite un passage du chapitre six des *Catégories*:

> La quantité **[**ποσόν]**[3]** est ou discrète [διωρισμένον] ou continue [συνεχές] (…). Exemples de quantités discrètes sont le nombre et le langage [λόγος]. Exemples de quantités continues sont: la ligne, la surface, le corps et, en outre, le temps et l'espace. (*Cat.*, 4b 20-25**.**

Après cette énonciation générale, le texte donne la règle pour distinguer une quantité discrète des autres qui sont continues. La règle est la suivante: entre les parties qui constituent la quantité discrète il n'y a pas une frontière où elles entrent en contact et qui, par consèquent, leur soit commune; au contraire, les parties des quantités continues ont cette frontière commune. Aristote commence par travailler sur l'exemple du nombre.

> En ce qui concerne les parties du nombre, il n'y a aucune frontière commune [κοινὸς ὅρος] dans laquelle elles soient en contact [πρὸς ὃν συνάπτει τὰ μορία αὐτοῦ]. Par exemple, si cinq <unités> sont une partie de dix <unités>, il n'y a aucune frontière commune dans laquelle cinq <unités> et cinq <unités> soient en contact: ce sont des <parties> discrètes. De même, <par rapport au nombre dix>, trois et sept ne se rencontrent en aucune frontière commune. Et, d'une manière générale, pour le nombre on ne saurait en aucune façon trouver une frontière commune aux parties, qui sont toujours discrètes. Le nombre est donc bien une quantité discrète (Cat., 4b 25-31).

La notion de frontière dans cette argumentation théorique joue un rôle stratégiquement décisif. Je pose la question cruciale. Si le langage est classé parmi les quantités discrètes, alors il faut établir quelles sont les parties discrètes, à savoir sans frontière commune, qui le constituent. La solution d'Aristote est de type structural et saussurien: les unités discrètes du langage ne sont pas les *phonèmes* (en grec: *stoicheia* ou *grammata*) mais les syllabes.

[3] Ildefonse et Lallot (Aristote, Catégories, Éditions du Seuil, Paris 2002) traduisent, peut-être plus correctement, "le quantifié". Pour la question qu'on va discuter la différente traduction n'est pas pertinente.

> De même aussi, le langage [λόγος] compte au nombre des <quantités> discrètes. Que le langage soit une quantité, c'est une évidence: en effet, il se mesure en syllabes longues et brèves (je parle du discours même qui est émis par la voix).
> <Le langage est, en outre, une quantité discrète>: ses parties en effet ne sont pas en contact dans une frontière commune [πρὸς οὐδένα γὰρ κοινὸν ὅρον αὐτοῦ τὰ μόρια συνάπτει], car il n'y a pas de frontière commune où les syllabes se rencontrent, mais chacune d'elles est distincte en elle-même et par soi [οὐ γὰρ ἔστι κοινὸς ὅρος πρὸς ὃν αἱ συλλαβαὶ συνάπτουσιν, ἀλλΔ ἑκάστη διώρισται ἀτὴ καὶ καθΔ αὑτήν] (*Cat.*, 4b 32-37).

Je traduis ὅρος par *frontière* et non par *limite* (comme le font Tricot et Ildefonse-Lallot), parce que *frontière* est le terme employé par Saussure lorsqu'il aborde le problème de la nature de la syllabe. Un des paragraphes des *Principes de phonologie* du *Cours* porte justement le titre *Frontière de syllabe et point vocalique* (CLG, pp. 86-88).

La syllabe est non seulement la plus petite unité discrète du discours, mais aussi le plus petit système de valeurs que l'on rencontre dans la langue. De ce point de vue elle est, pour ainsi dire, la cellule qui étale, en petit format et en puissance, l'architecture fondamentale du langage tout entier. C'est la thèse soutenue par Saussure contre la phonologie de son temps et, avant Saussure, par Aristote.

3. La frontière est la notion opérationnelle par laquelle, dans le *Cours*, les syllabes sont définies. Deux remarques à faire.

Première remarque. Dans la chaîne parlée les syllabes sont séparées l'une de l'autre par une frontière qui est externe à elles-mêmes. Les *Catégories* expriment le même concept en employant une différente formulation: "il n'y a pas de frontière commune où les syllabes se rencontrent, mais chacune d'elles est distincte en elle-même et par soi".

Deuxième remarque. Chaque syllabe, quoiqu'elle soit une réalité composée par des éléments encore plus petits (les phonèmes ou *stoicheia*), n'a aucune frontière interne qui marque une discontinuité.

Dans le manuscrit *Notes de phonologie*, la *frontière*, qui n'existe pas entre les éléments phoniques formant un groupe syllabique, mais sépare les différents groupes syllabiques, Saussure l'appelle *silence*:

> Malheureusement, s'il est vrai qu'un groupe <syllabique> ne saurait être défini si on ne commence par le déterminer dans les *éléments*, il est non moins certain que cette détermination ne suffit pas. (…) La condition unique pour qu'il y ait *groupe* <*syllabique*>, au sens que nous voulons donner à ce mot, est qu'on juge qu'il n'y a pas de silence entre les deux éléments phonatoires proposés" (*CLG*, édition Engler, 3305.15).

Chaque quantité discrète syllabique a le caractère paradoxal d'être à la fois composée ou articulée et continue. Elle est *composée*, car à sa formation concourent des éléments identifiables (les phonèmes); mais, de même, elle est *continue*, car à l'intérieur de la syllabe les éléments phonologiques ne peuvent être isolés que par abstraction. Cette architecture paradoxale a été très bien exposée par Aristote dans certains passages de la *Métaphysique*[4]:

> Ce qui est composé de telle sorte que le tout soit une unité, est semblable, non à une pure juxtaposition, mais à la syllabe [μὴ ὡς σωρὸς ἀλλ' ὡς συλλαβή]. Or la syllabe n'est pas ses éléments composants [hJ sullabh; oujk e[στι τὰ στοιχεῖα]; par exemple, l'élément *A* et l'élément *B* l'un à côté de l'autre ne sont pas la même chose que la syllabe *BA* (…). La syllabe est donc quelque chose qui n'est pas seulement ses éléments, vocale e non-vocale, elle est autre chose encore (*Met* . 1041b 11-18)**.**
>
> A regarder de près, la syllabe n'est pas le résultat de ses éléments plus une activité de composition <qui leur est externe>, tout comme la maison n'équivaut pas aux briques plus une activité de composition. Et cela est dit correctement, car ni la composition, ni le mélange ne sont constitués par <les éléments> dont il y a composition ou mélange (*Met*, 1043b 4-8).

Si la syllabe a le caractère paradoxal d'être à la fois continue et composée, quelle est la nature des éléments qui la composent ? La première définition du chapitre 20 de la *Poétique* répond à la question.

[4] Nous avons traité du rôle paradigmatique joué par la syllabe dans la philosophie d'Aristote, dans : « Aristote: la syllabe comme modèle de la signification et de la définition », Centre d'études du lexique, *La définition*, Larousse, Paris, 1990, 24-29.

> *Stoicheion* est une voix indivisible [φωνὴ ἀδιαίρετος], non pas une voix indivisible quelle que ce soit, mais celle d'où s'engendre de par sa nature intrinsèque la voix composée [ἐξ ἧς πέφυκε συνθετὴ γίνεσθαι φωνή]: car les voix des animaux non-humains [θηρία] sont aussi indivisibles, mais aucune d'elles je ne l'appelle *stoicheion* (1456b 22-24).

Le *stoicheion* existe non pas comme voix isolée (et, dès lors, il ne peut être défini en-dehors de la chaîne parlée) mais par rapport à la voix composée qu'il peut engendrer. C'est une conception qu'on ne peut définir que comme structurale, et qui semble avoir tenu compte, pour ainsi dire, des protestations de Saussure contre les phonologues de son temps.

> Nous aurons tracé un portrait juste de la conception générale de nos phonologistes en disant qu'il y a, ou semble y avoir, pour eux, deux conditions fondamentales du phonème: l'une (sur laquelle ils évitent de s'expliquer) où le phonème vit à part, d'une vie sans doute difficile à définir et à saisir, mais donnée comme tellement tombant sous les sens qu'elle n'a pas à être expliquée ni justifiée. Puis une autre, dans laquelle le phonème, jusque-là solitaire et flottant dans l'espace, entre en combinaison avec d'autres. (…) Contre cette conception, la protestation que j'élève consiste simplement en ceci: il faut définir l'unité phonatoire, et *quand on aura défini cette unité on verra l'absence de toute différence entre l'unité dans la chaîne ou hors de la chaîne. On cessera de figurer que les phonèmes planent dans le ciel et tombent quelquefois, d'autre part, dans la chaîne parlée*. Le plus grand tort des phonologistes que j'attaque n'est pas de s'être imaginé que les phonèmes "en entrant dans la chaîne" se trouvent soumis à un régime spécial, quoique cette idée soit déjà extraordinaire, mais bien d'avoir accepté l'idée qu'il existerait un autre avatar quelconque des phonèmes que celui qu'ils peuvent avoir dans la chaîne et d'avoir propagé l'idée que *B* ou *Z* ou *L* représentent des unités, voire des "unités immédiatement données" (…) (*CLG*, édition Engler, 3282.7 = 945).

Le statut ontologique du *stoicheion-phonème* est donc tout à fait relationnel: il est l'ensemble des relations qu'il peut avoir avec les autres *stoicheia-phonèmes*, ou, encore mieux, il est l'ensemble des syllabes qu'il peut engendrer avec d'autres *stoicheia-phonèmes*. D'après Aristote, les *stoicheia* forment, dans la terminologie de Saussure, un système de valeurs.

4. L'approche structurale d'Aristote aux sons linguistiques ne s'arrête pas là. Le chapitre 20 de la *Poétique* esquisse un système des types de *stoicheia* linguistiques qui n'a rien à envier aux linguistes du 20^{e} siècle. Commençons par la lecture du passage qui nous intéresse.

> Il y a trois types de *stoicheia* phonologiques: la voyelle [φωνῆεν], la semi-voyelle [ἡμίφωνον], la non-voyelle [ἄφωνον]. La voyelle est <le *stoicheion*> qui, sans rapprochement [προσβολή] <de la langue et/ou des lèvres>, a une voix audible [φωνὴ ἀκουστή]. La semi-voyelle est <le *stoicheion*> qui, avec rapprochement <de la langue et/ou des lèvres>, a une voix audible: par exemple S et R. La non-voyelle est <le *stoicheion*> qui, avec rapprochement <de la langue et/ou des lèvres>, n'a par soi-même aucune voix <audible> mais devient audible en composition avec les *stoicheia* qui ont une voix <audible>: par exemple, G et D (*Poet.*, 1456b 24-30).

Les trois types de *stoicheia* sont décrits au moyen de deux marques:

> (1) ± RAPPROCHEMENT = présence/absence de rapprochement de la langue et/ou des lèvres.
> (2) ± VOIX AUDIBLE = présence/absence de voix audible.

Les deux marques tombent, comme on peut le constater, dans des domaines ontologiques différents : le rapprochement ou non-rapprochement de la langue et/ou des lèvres est un trait lié à la production de la voix, l'audibilité ou la non-audibilité de la voix est un trait acoustique. Pour Aristote, par conséquent, le phonème est une entité à la fois articulatoire et acoustique. Cet aspect théorique, encore une fois et avec surprise, nous rappelle Saussure. La nécessaire simultanéité de traits articulatoires et acoustiques est, en effet, réclamé par le linguiste genevois contre les phonologues comme condition pour pouvoir saisir la spécificité linguistique (et, pour Saussure, également psychique) du côté matériel du langage.

Je cite un passage des *Notes de phonologie*:

> Il y aurait de la naïveté à vouloir édifier une phonologie sur la supposition que le fait physiologique est la cause dont les figures acoustiques sont l'effet; car si cela est vrai physiquement, il est aussi clair, dans un autre sens, que ce sont les figures acoustiques à produire qui sont la *cause* permanente de tout mouvement physiologique exécuté. (…). Reconnaissons ainsi que le fait phonatoire ne commence ni dans l'ordre

acoustique ni dans l'ordre physiologique, mais représente, de sa plus essentielle nature, une balance entre les deux, constituant un ordre propre, qui réclame ses lois propres et ses unités propres. (…) Au lieu de parler de causes et d'effets, ce qui suppose qu'on part de l'*un* des deux ordres, parlons d'équivalences dans le même temps et tout sera exprimé. *L'unité phonologique est une DIVISION DU TEMPS marquée simultanément par un fait physiologique et un fait acoustique reconnus pour se correspondre, de telle manière qu'aussitôt qu'on introduit une seule division fondée sur l'ouïe pure, ou sur le mouvement musculaire pur, on quitte le terrain phonatoire*" (*CLG*, édition Engler, 3305.8; *c'est moi qui souligne*).

5. La description typologique des *stoicheia-phonèmes* qu'Aristote nous donne dans la *Poétique* on peut la représenter par ce tableau:

	rapprochement	**voix audible**
Voyelle	—	+
Semi-voyelle	+	+
Non-voyelle	+	—
?	—	—

Le tableau fait saisir encore mieux l'approche systématique et structurale des sons linguistiques des six lignes de la *Poétique*. Les types de phonèmes y sont décrits comme des entités différentielles à travers l'emploi de deux marques hétérogènes entre elles et, de même, très explicatives. Voyelle, semi-voyelle, non-voyelle existent chacune par rapport aux autres parce que toutes sont des éléments d'un système saussurien de valeurs.

Le résultat est surprenant. *Le tableau cache une surprise*. Il n'est pas seulement une description simple et élégante. Il a aussi le pouvoir prédictif des systèmes théoriques. De même que la table des éléments chimiques de Mendeleïev, il a une case vide, à savoir il prévoit un type de phonème qui ne soit ni la voyelle ni la sémi-voyelle ni la non-voyelle. Le phonème absent et qu'il faut chercher, on peut le décrire : de même que la voyelle, il est produit sans rapprochement de la langue et/ou des lèvres; de même que la non-voyelle, il n'a pas de voix audible. *Si le tableau n'est pas une description mais une loi structurale, alors il faudra remplir la case vide.*

Le chapitre 20 ne s'occupe pas du problème, mais peut-être le *stoicheion-phonème* absent le trouvera-t-on dans d'autres ouvrages qui, en apparence ne parlent pas du langage. La piste qui porte à sa découverte nous est suggérée par Saussure et concerne la notion de *frontière discontinue* qui, d'après Aristote et Saussure, par sa présence fait les syllabes discrètes, et, au contraire, par son absence fait la voix composée de la syllabe entière continue. Cette frontière — nous l'avons déjà vu — Saussure l'appelle *silence*, et peut-être plus correctement, il faudrait l'appeler *pause*. Je propose un passage des *Notes de phonologie* déjà cité:

> La condition unique pour qu'il y ait groupe <syllabique>, au sens que nous voulons donner à ce mot, est qu'on juge qu'il n'y a pas de silence entre les deux éléments phonatoires proposés (CLG, édition Engler, 3305.15).

Aristote lui-même, lorsque le sujet qu'il est en train d'analyser le conduit à réfléchir sur la nature du silence ne manque pas de remarquer que le silence, est une sorte de son et/ou voix:

> καὶ ἡ ἀκοὴ ψόφου τε καὶ σιγῆς, ὧν τὸ μὲν ἀκουστὸν τὸ δΔ οὐκ ἀκουστόν
> (…) l'ouïe est le sens du son et du silence: l'un est audible, l'autre non audible (*De l'âme*, 422a 23-24).

> πρὸς ἄλληλα γὰρ φωνῆς καὶ σιγῆς εἶναι τὴν διάγνωσιν
> (…) le discernement de la voix et celui du silence sont des opérations qui se font l'une en rapport à l'autre (*Du ciel*, 290b 27-28).

Le tableau précédent doit être remplacé par celui-ci :

	rapprochement	**voix audible**
Voyelle	—	+

Semi-voyelle	+	+
Non-voyelle	+	—
Pause (Silence linguist.)	—	—

L'approche structurale d'Aristote, donc, nous fait faire une découverte. Parmi les éléments qui régissent l'architecture phonologique du langage humain, il y a aussi un *stoicheion-phonème*, caché au regard de nombre de phonologistes et pourtant non moins constitutif des autres: c'est le *silence linguistique* ou, encore mieux, la *pause*, à savoir ce que déjà les *Catégories* appelaient *la frontière qui n'est pas commune [κοινὸς ὅρος] aux syllabes contiguës*.

J'espère d'avoir donné une petite preuve de la thèse que j'ai formulée au début, à savoir: le structuralisme linguistique ne commence ni avec Saussure ni, en 1928 à La Haye, pendant le premier Congrès International des Linguistes.

Bibliographie

Aristote (1980). *La poétique*, Texte, traduction et notes par Roselyne Dupont-Roc & Jean Lallot, Paris, Seuil.

Aristote (1997). *Catégories; de l'interprétation*, Traduction et notes de J. Tricot, Paris, Vrin.

Aristote (2002). *Catégories*, Edition établie par Frédérique Ildefonse & Jean Lallot, Paris, Editions du Seuil.

Lo Piparo, Franco (1990). "Aristote: la syllabe comme modèle de la signification et de la définition", Lexique, Centre D'études Du (ed.), *La définition*, Paris, Larousse, 24-29.

Lo Piparo, Franco (1998). "Il corpo vivente della léxis e le sue parti. Annotazioni sulla linguistica di Aristotele", *Histoire Epistémologie Langage* 20/2, 119-132.

Saussure, F. de (1967, 1968, 1974). *Cours de linguistique générale*, édition critique de Rudolf Engler, Wiessbaden, Harrassowitz.